

BIM AUTO-ÉCOLE

Programme de formation pour la préparation à l'obtention du Permis A2 MOTO

Code de la route et conduite (théorique et pratique)

Objectifs de la formation*

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 pour conduire une moto d'une puissance inférieure ou égale à 35 KW.

*Conformément au REMC (Référentiel pour une éducation à une mobilité citoyenne)

Public concerné : Toute personne souhaitant pouvoir circuler avec un véhicule 2 roues léger

Prérequis

- Avoir 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR
- Avoir complété ses démarches administratives sur le site ANTS
- Fournir son code NEPH
- Effectuer une évaluation de départ

Durée : Les cours de code et de conduite étant 100% individualisés et soumis à une évaluation de départ, les durées ci-dessous sont fournies à titre indicatif et représentent le minimum légal d'heures nécessaires pour prétendre au passage de l'examen de conduite du Permis A2

Théorique :

De 10 à 150 heures selon niveau et objectifs des apprenants

Pratique :

20 heures minimum, 8 heures sur piste et 12 heures en circulation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'énoncés théoriques et pratiques
- Pédagogie active et participative
- Supports variés (audio, vidéo, schémas picturaux...)
- Salle de code équipée d'un écran, d'un lecteur vidéo avec une sortie audio, d'un tableau blanc, tables et chaises
- Livret Code élève
- Livret d'apprentissage et de suivi pédagogique
- Mises en situation réelles en véhicules 2 roues adaptés à l'enseignement de la conduite d'une motocyclette 35 KW.

Modalités d'évaluation

- Évaluation de départ : avant l'entrée en formation, afin de déterminer le nombre d'heures nécessaires à l'apprenant pour apprendre à conduire un véhicule léger à 4 roues
- Évaluations formatives : tout au long du parcours de formation, afin d'apprécier et de mesurer la progression et l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'apprenant
- Évaluation sommative : un bilan sous forme d'examen blanc, afin de valider les compétences acquises tout au long de la formation par l'apprenant et ainsi lui permettre de se présenter aux examens théorique et pratique pour l'obtention du Permis A2

Modalités pédagogiques : Formation entièrement en présentielle

Lieu de la formation : Piste privée BIM Auto-école 7 Rle Boissière, 93110 Rosny-sous-Bois

Modalités et délais d'accès

- Effectuer son évaluation de départ
- Avoir complété son inscription administrative

BIM AUTO-ÉCOLE

- Pour les personnes ayant recours à un financement, les délais de prise en charge des financeurs s'appliquent (entre 14 jours à 1 mois), les personnes ayant recours à un financement individuel peuvent démarrer la formation au bout de 14 jours après la signature de leur contrat.

Intervenants : Enseignants de la conduite diplômés, expérimentés et en possession d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

Sanction de la formation : Passage des examens théorique et pratique pour l'obtention du Permis A2

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos formations s'adressent à tous, les PSH sont invitées à se rapprocher de notre référent handicap afin que nous puissions vous orienter au mieux.

Modalités et déroulé de l'examen pratique pour l'obtention du Permis A2

Équipements obligatoires

Les équipements suivants sont obligatoires pour passer l'épreuve pratique :

- Casque homologué
- Gants homologués
- Blouson ou veste à manches longues
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes

Accompagnateur

La présence d'un accompagnateur est obligatoire pendant toute la durée des épreuves.

Épreuve hors circulation (HC)

L'épreuve HC dure 10 minutes.

L'épreuve HC permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composée d'un enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée
- Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve CIR.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique (code).

Épreuve en circulation (CIR)

L'épreuve CIR dure 40 minutes.

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins 21 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Programme détaillé

Théorique :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- La réglementation générale
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- Et enfin, les premiers secours.

Pratique :

BIM AUTO-ÉCOLE

1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto et ses principaux organes
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter une position de conduite sécuritaire
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation du freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre sans et avec passager
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation et les indices utiles
- Positionner le véhicule sur la chaussée
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter, stationner et de repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et se comporter avec courtoisie à leur égard
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicule
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un trajet en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les différents dispositifs d'aide à la conduite
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'écoconduite

Contacts en agence

Sabrina ZAIDI

Responsable administrative et référente handicap

Nassim ZAIDI

Référent pédagogique et enseignant formations 2 roues

Tel : 09 80 49 61 75

@ : bim-autoecole@outlook.fr

NOS CHIFFRES 2025

Taux de réussite globale à l'examen de conduite du permis de conduire catégorie A2 = 62%

Taux de satisfaction de nos bénéficiaires = 100%

Taux de recommandation = 100%